

11 DÉCEMBRE 2018 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018, à 19 h à la salle du Conseil, 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREault, MAIRESSE
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENT : M. RENALD GRAVEL, M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PUBLIC : ENVIRON 12 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Renald Gravel agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

18-12-389 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU BUDGET 2019
4. PUBLICATION DU BUDGET
5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-390 3. ADOPTION DU BUDGET 2019

La mairesse présente le « Budget 2019 »

ATTENDU QUE d'après le budget mentionné précédemment, la Municipalité aura à pourvoir, au cours de l'année 2019, à des dépenses totalisant **5 786 592 \$**;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totalise **469 378 500 \$**;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le budget de l'an 2019 prévoyant des revenus et des dépenses de **5 786 592 \$** soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-391

4. PUBLICATION DU BUDGET

ATTENDU QUE l'article 957 du Code municipal stipule que la Municipalité doit distribuer à chaque porte le budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le budget de l'année 2019 soit publié dans un journal local et/ou joint à l'envoi du prochain compte de taxes afin que chaque propriétaire puisse en prendre connaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-392

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU la présentation faite par Monsieur le maire concernant le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 qui est susceptible d'être révisé à chaque fin d'année.

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|
| RÉSEAU ROUTIER | | | |
| Réfection du 4e rang | 1 248 000 \$ | | |
| Réaménagement de la côte de la rue du Lac-Vert Sud | 175 000 \$ | | |
| Divers travaux de réfection de chaussées | 35 000 \$ | 35 000 \$ | 35 000 \$ |
| PLATEAUX SPORTIFS / ÉQUIPEMENTS DE PARC | | | |
| Réaménagement de la plage municipale | 65 000 \$ | | |
| Réfection du terrain de tennis | | 160 000 \$ | |
| Divers équipements de parc | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS DIVERS | | | |
| Remplacement du camions six (6) roues | | 200 000 \$ | |
| Remplacement du véhicule utilitaire « X-Trail » | 70 000 \$ | | |
| Véhicules - équipements de déneigement | | | 60 000 \$ |
| BÂTIMENTS | | | |
| Construction d'un entrepôt / garage froid | | 75 000 \$ | |
| Réfection du Centre communautaire rodriguais | 450 000 \$ | | |
| BARRAGES | | | |
| Réfection du barrage du lac Bastien | | à déterminer | |
| Travaux au barrage du lac Louise | | à déterminer | |
| Travaux au barrage du lac Dontigny | | à déterminer | |
| INFORMATIQUE | | | |
| Nouvelle matrice - réforme cadastrale | 75 000 \$ | | |
| AUTRES | | | |
| Réaménagement du parc des Arts | | 150 000 \$ | 300 000 \$ |
| Embellissement de la route 343 et affiches directionnelles | | 250 000 \$ | |
| TOTAL | 2 123 000 \$ | 875 000 \$ | 400 000 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

18-12-393

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 H15.

Isabelle Perreault
Mairesse

Renald Gravel, M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

